

**Zeitschrift:** Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

**Herausgeber:** Le messenger suisse de France

**Band:** 16 (1970)

**Heft:** 10

**Rubrik:** Affaires fédérales

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# affaires fédérales

## La Confédération remplacera-t-elle sa charte centenaire ?

(C.P.S.) Il en va des constitutions comme de toutes choses en ce monde : elles vieillissent. Notre Charte fédérale date de 1874 ; elle est donc bientôt centenaire. Elle se présente aujourd'hui comme une robe entretenue par une ménagère adroite et économe : soigneusement rapiécée et en parfait état, car elle a été faite pour durer, c'est-à-dire avec des matières de haute qualité.

Mais tout a une fin et si notre Constitution est aujourd'hui encore parfaitement utilisable, en sera-t-il de même demain, au train où la situation évolue ? Or, gouverner, c'est prévoir ! Ce n'est donc pas sans raisons que le conseiller aux Etats Obrecht et le conseiller national Dürrenmatt ont développé chacun de son côté, en 1965, une motion pour demander, une dizaine saisisse le centième anniversaire de notre charte actuelle pour procéder à son rajeunissement sous la forme d'une révision totale et son adaptation aux besoins futurs.

Il était naturellement impossible d'aborder un travail d'une telle envergure sans une étude approfondie. D'où l'institution, en 1967, sur ordre du Conseil fédéral, du groupe de travail de neuf membres présidé par le professeur F.T. Wahlen, ancien conseiller fédéral, dont les travaux sont aujourd'hui achevés. On sait que le rôle de cet organisme consistait à recueillir les avis et les propositions des cantons, des universités, des partis

politiques et de tous les groupements qu'il jugerait bon de consulter. Il devait ensuite établir, selon son appréciation et selon son propre jugement, quels devraient être les fondements et les éléments principaux d'une future constitution fédérale.

Les réponses reçues au catalogue de questions soumises à cette procédure de consultation sont consignées dans quatre volumineux rapports et classées selon les cantons, les partis, les universités et les divers. La parution de cet énorme travail a donné lieu, jeudi matin au Palais fédéral, à une conférence de presse présidée par le professeur Wahlen en personne, assisté de trois membres du groupe de travail, le conseiller aux Etats Louis Guisan, Mlle Josi Meyer, et le professeur Kurt Eichenberger, de Bâle, ainsi que de M. Samuel Burkhardt, avocat, secrétaire de la commission.

D'une façon très générale, car on aura l'occasion de revenir sur des points particuliers au moment où il sera possible de consulter à loisir les quatre rapports présentés, il ressort des renseignements donnés lors de cette conférence, que les principes essentiels sur lesquels repose notre charte fédérale, c'est-à-dire le fédéralisme, le système bicaméral, les institutions de la démocratie directe, la séparation des pouvoirs, le principe collégial du Conseil fédéral, la garantie des droits fondamentaux des citoyens, la neutralité, ne seront mis en cause.

D'autre part, les articles d'exception et la question du suffrage féminin sont appelés à être

réglés dans un avenir prochain par la voie de révisions partielles et seront vraisemblablement élucidés au moment où l'on déciderait d'élaborer un projet de constitution. Parmi les nombreux points à fixer dans une constitution nouvelle on pourrait citer, par exemple, sur le plan économique, des dispositions permettant une meilleure adaptation à l'évolution dans le cadre de l'ordre existant, ou, sur le plan fiscal, une harmonisation des règles régissant les impôts cantonaux. Dans le domaine militaire, la constitution devrait prévoir toutes les formes de la défense nationale et un assouplissement dans l'obligation de servir en permettant aux conscrits de choisir le domaine dans lequel ils aimeraient remplir leurs obligations militaires, sans cependant sortir du cadre défini par la défense nationale.

Il va sans dire que les droits fondamentaux des citoyens resteront nettement définis ; en revanche, les droits sociaux pourront difficilement faire l'objet d'un article constitutionnel car il n'existe pas en cette matière de courant nettement marqué.

Ce sont là quelques exemples seulement des questions soulevées à l'occasion d'une révision totale de la constitution, dont les membres du groupe de travail approuvent unanimement le principe. Une refonte générale de la Constitution permettrait en effet de faire de notre charte un tout homogène, sans compter qu'il serait plus facile de consulter une constitution neuve. Mais il apparaît d'ores et déjà que l'on n'arrivera jamais à mettre sur pied un projet qui puisse



porter la date de 1974. Ce cadeau de centenaire sera donc fatalement tardif. D'autre part, nombreux sont ceux qui se demanderont, et qui se demandent déjà, s'il convient d'adopter une constitution nouvelle, dont les principes essentiels demeurent identiques à ceux de la précédente. En procédant par des révisions partielles, on ne met jamais en cause qu'un sujet à la fois. Mais si l'on présente à la sanction du peuple et des cantons une constitution refaite de toutes pièces, il arrivera forcément qu'elle se heurte à l'opposition des électeurs, ne serait-ce que sur un seul point précis.

L'un ne voudra rien savoir de l'article concernant la défense nationale, un autre lui reprochera de n'avoir pas un caractère social assez marqué, un autre encore ne sera pas d'accord avec le suffrage féminin ou le rétablissement des couvents — on peut multiplier les cas à l'infini — et finalement, la somme de ces oppositions risque bien de se traduire par le rejet d'une œuvre représentant le fruit de dix ou quinze ans de travail.

Mais nous n'en sommes même pas encore là. Il appartient aujourd'hui au Conseil fédéral d'examiner le rapport en quatre volumes qui lui est soumis aujourd'hui, puis de décider s'il veut ou non s'atteler à cette tâche.

## Le Français

3, avenue de l'Opéra  
Tél. OPE. 88-20

Comme par le passé,  
vous y dégusterez  
la bonne fondue suisse  
et les délicieuses croûtes  
au fromage

## Centenaire des cartes postales suisses

(A.T.S.) Depuis le 31 août et vraisemblablement jusqu'au 25 octobre a lieu au musée des PTT à Berne une exposition consacrée au centenaire de l'émission de la première carte postale en Suisse.

L'exposition montre les premières cartes de correspondance du monde émises en Autriche-Hongrie dès 1869, en Bavière, au Wurtemberg et dans le secteur postal de l'Allemagne du nord, puis toutes les cartes postales et cartes commémoratives parues en Suisse, avec des tirages d'essai, esquisses et projets en couleurs jamais encore exposées jusqu'ici. On peut y voir aussi les différentes cartes postales de service des PTT, des CFF et de la division de l'économie de guerre ainsi que les cartes postales de la fête nationale.

Ce qui frappe particulièrement lorsqu'on compare la première carte postale de 1893 avec la dernière émise à l'occasion de l'expo 64, c'est l'évolution qui s'est produite dans la présentation et la technique d'impression.

## Nouvelle carte aéronautique de la Suisse

La carte aéronautique de la Suisse (feuille 2253 - b de la carte OACI de l'Europe), publiée pour la première fois en 1962 par l'Office fédéral de l'air, vient de paraître dans sa cinquième édition revue et corrigée.

Le fond topographique a été retouché pour cette nouvelle édition. Il montre, en tant que nouveauté, le réseau des autoroutes, les tronçons terminés ou en construction étant figurés en rouge par des traits doubles forts et les tronçons projetés par des traits fins. De plus, les limites des grandes localités

correspondent à leur état actuel et d'autres amendements ont été apportés qui ne frapperont peut-être pas directement le lecteur, comme un plus grand nombre de noms et de points cotés. Une nouveauté importante à souligner est l'impression du relief par estompement. A l'intérieur des frontières de la Suisse, les forêts ne sont pas représentées. Dans le terrain fortement coupé à l'étranger, elles ont également été omises et ne figurent qu'en région plate. La représentation des zones boisées est ainsi grandement réduite. Par contre, l'estompement déjà mentionné souligne bien les formes du terrain et en facilite la reconnaissance lors du vol à vue.

La surcharge aéronautique, élément essentiel d'une carte d'aviation, présente l'état le plus récent de l'information, à la date du 20 août 1970.

La rédaction a été faite, comme jusqu'ici, par le service d'information aéronautique (AIS) de l'Office fédéral de l'air, après consultation des milieux intéressés, alors que l'exécution technique est l'œuvre du service topographique fédéral.

L'Office fédéral de l'air s'efforce de fournir pour l'aviation, en particulier aussi pour l'aviation privée, les cartes nécessaires aux différents types de vols, vol aux instruments et vol à vue, ainsi que des cartes d'aéroports, etc. Toutes ces cartes sont contenues dans la publication d'information aéronautique AIP-Suisse qui est éditée selon les normes de l'OACI.

Environ 10 000 exemplaires de la carte ont été vendus jusqu'à ce jour. Le prix de la carte (format 124 x 80,5 cm) reste inchangé : 9,50 Fr. La carte peut être obtenue auprès de l'Office fédéral de l'air, 3003 Berne, et du service topographique fédéral, 3084 Wabern, ainsi que chez les agents officiels de vente de ce dernier.



## La nécessaire stabilité du franc suisse

(C.P.S.) A la suite de certaines rumeurs nées des efforts tentés par le Conseil fédéral pour obtenir la compétence de modifier la parité du franc, les Groupements patronaux vaudois publient une mise en garde contre les manipulations qu'elles pourraient susciter.

« Lorsque dans un pays quelconque, écrivent-ils, des bruits courent sur la réévaluation sur la dévaluation éventuelle de la monnaie, il en résulte un climat particulièrement dangereux.

Que la manipulation monétaire soit justifiée ou non par la situation économique et financière, des phénomènes psychologiques se déclenchent, créant un déséquilibre nouveau ou aggravant le déséquilibre existant. Le sujet doit donc être abordé avec une extrême prudence.

Le Conseil fédéral s'efforçant d'obtenir la compétence de modifier la parité du franc suisse (sa définition par rapport à l'or), il n'en a pas fallu plus pour que se répande l'idée d'une réévaluation possible. Il importe de réagir contre ces « on dit ». Sans être dans le secret des intentions du pouvoir fédéral, chacun peut porter une appréciation objective et dire qu'il n'y a aujourd'hui aucun motif de modifier la valeur du franc, ni dans un sens, ni dans l'autre.

La stabilité d'une monnaie dépend principalement et directement de l'évolution des échanges internationaux de marchandises et de services. Lorsqu'un pays importe davantage (importations visibles et invisibles) qu'il n'exporte, sa balance des revenus est déficitaire ; il doit payer à l'étranger plus qu'il n'encaisse ; par conséquent, sa monnaie est plus offerte que demandée et sa valeur baisse. La dévaluation s'impose pour consacrer un état de fait et appor-

ter un stimulant aux exportations. Telle était la situation de la France en été 1969.

Dans la situation inverse, le pays qui exporte plus qu'il n'importe de biens et de services voit sa balance des revenus de l'étranger sont supérieures à ses paiements ; sa monnaie est donc plus demandée qu'offerte, sa valeur augmente. La réévaluation peut se révéler nécessaire pour stimuler les importations. Telle était la situation de la République fédérale d'Allemagne en automne 1969. Aujourd'hui, la Suisse ne se trouve dans aucune de ces deux situations. En effet, sa balance des revenus tend vers l'équilibre.

En 1968, la balance commerciale (échange de marchandises) de la Suisse présenta un déficit de 2,1 milliards ; ce déficit fut plus que compensé par les ressources provenant des services rendus, principalement le tourisme, les revenus de capitaux, les assurances privées, les transports, etc. Dans son ensemble, la balance des revenus révéla un excédent de 2,35 milliards.

En 1969, en raison de l'aggravation du déficit de la balance commerciale (2,86 milliards), l'excédent global de la balance des revenus diminua légèrement (2,27 milliards). L'évolution s'est précipitée au cours du 1<sup>er</sup> semestre de 1970 à la suite d'un extraordinaire accroissement des importations de marchan-

dises. Pour les six premiers mois, le déficit de la balance commerciale a atteint 2,98 milliards, plus que le double du déficit enregistré le premier semestre 1969 (1,25 milliards), beaucoup plus déjà que le déficit constaté pour les 12 mois de 1969. Les autres ressources provenant des « exportations invisibles » sont à peine suffisantes pour combler ce trou ; il est probable que la balance des revenus du 1<sup>er</sup> semestre 1970 (échanges internationaux des biens et des services) ne présente plus d'excédent ; elle se trouve certainement en situation d'équilibre. Seuls les mouvements relatifs aux placements de capitaux peuvent modifier le solde résultant du total des paiements, entrant et sortant (balance des paiements).

Rien ne justifie par conséquent une modification quelconque de la parité du franc suisse. Les rumeurs à ce sujet ne peuvent provoquer qu'une spéculation infondée et malsaine. Il faut les combattre. »

## Grave pénurie de chimistes

(C.P.S.) La pénurie de chimistes universitaires se fait de plus en plus ressentir dans notre pays.

Une étude publiée dans le Bulletin d'information du Conseil suisse de la science est assez révélatrice à ce sujet. Cette analyse présentée par M. A. Krebsler, Bâle, souligne notamment qu'au cours des dix années écoulées, le nombre d'étudiants qui commencent des études de chimie dans les hautes écoles, s'est accru de 15 % environ, pour atteindre le chiffre de 350 en 1968-1969. Ainsi, les possibilités d'admission de nos hautes écoles sont à peu près saturées.

Grâce à de nouvelles constructions et aux agrandissements des Instituts de chimies, il sera possible jusqu'en 1975 d'ajouter progressivement 210 nouvelles places de travail ; mais leur création ne saurait modifier sen-

Huiles

et Graisses

**“ MOTUL ”**

**Automobiles  
et Industrielles**

**119, boulevard Félix-Faure  
93 - AUBERVILLIERS**

Tél. 352-29-29



siblement l'offre en chimistes universitaires avant 1978.

La plupart de nos étudiants en chimie terminent leurs études par le doctorat. Durant les années 1958-59 à 1968-69, pour l'ensemble des hautes écoles suisses, chaque année, 100 chimistes en moyenne (dont 29 étrangers) ont fait leur doctorat. Si l'on tient compte des admissions dans les Instituts de chimies, le nombre des nouveaux docteurs va augmenter à peine de 10 à 20 % durant les années à venir.

Si l'on fait abstraction des étudiants en sciences naturelles, pour lesquels la chimie n'est qu'une des branches d'examen, le nombre des étudiants qui terminent leurs études par une licence ou un diplôme de chimie est relativement faible ; dans certaines universités, comme par exemple Bâle ou Zurich, c'est même l'exception. Le nombre annuel des chimistes qui terminent leurs études en Suisse par une licence ou un diplôme, ne doit pas dépasser 30 ou 40, et là encore, la proportion d'étranger est extrêmement forte. Il ne faut pas s'attendre à une forte augmentation de ce nombre dans les années à venir.

Cette offre en chimistes diplômés des hautes écoles suisses, dont les Suisses ne représentent que 70 %, n'est pas du tout à la mesure des besoins de l'ensemble du pays. Déjà au cours des dix dernières années, les hautes écoles n'étaient pas à même — et de loin — de subvenir aux besoins suisses en chimistes universitaires.

Depuis 1961, le besoin global de chimistes diplômés d'universités en Suisse est couvert pour les deux-tiers environ par des étrangers.

D'après le recensement fédéral de 1960, 19 % des chimistes universitaires occupés en Suisse étaient étrangers ; aujourd'hui, cela ferait à peu près la moitié. Suivant les prévisions de l'offre

et de la demande, ce pourcentage va augmenter rapidement dans les années à venir.

Pour l'année 1970 déjà, l'offre en chimistes universitaires suisses ne pourra plus couvrir qu'à raison de 60 % les besoins des seules 6 entreprises bâloises, mais ne pourra plus compenser pour l'ensemble de la Suisse, les départs, qu'on estime à 3 %. Cette situation est inquiétante, très inquiétante même.

### Séance du Conseil fédéral

(A.T.S.) Le Conseil fédéral a désigné le nouveau secrétaire général du Département politique en la personne de M. Ernesto Thalmann, actuellement chef de la division des organisations internationales, qui succède à M. Pierre Micheli, en poste depuis 1961. Le changement effectif aura lieu à la fin de l'année.

M. W. Spuehler, ancien conseiller fédéral, a été nommé président de la fondation Pro Helvetia. Il succède à M. Michael Stettler, directeur de la Fondation Abegg à Riggisberg (un des plus remarquables musées d'Europe, entre Berne et Thoune). Nommé récemment membre du fonds national de la recherche scientifique, M. Stettler a estimé en effet qu'il ne pouvait cumuler ces deux fonctions. La Fondation Pro Helvetia touche des subventions fédérales pour propager à l'étranger les valeurs culturelles helvétiques. Le Conseil fédéral a sollicité un nouveau délai pour présenter son rapport sur l'initiative des jeunes P.A.B. en faveur de la coordination scolaire. Le projet de concordat intercantonal n'est en effet pas encore au point. De surcroît, le département de l'intérieur prépare une révision des artistes scolaires de la constitution fédérale. Or il est évident que toutes ces questions seront traitées ensemble dans le rapport gouvernemental.

Affaire jurassienne : le Conseil fédéral a adopté le rapport par

lequel il propose aux Chambres d'accorder la garantie fédérale à la constitution révisée du canton de Berne (droit de libre détermination pour la population jurassienne). Il sera examiné par le Conseil national à la session d'automne ou d'hiver. A la session d'automne, le Conseil national devra en outre se prononcer sur le rapport écrit de la commission des pétitions, qui a été saisie de divers mémoires des organisations jurassiennes. Comme l'a fait savoir le chancelier Huber, la commission a décidé de suivre les recommandations du Conseil fédéral : elle va proposer de renvoyer les pétitions à ce dernier, qui a son tour les confiera à la commission des bons offices présidée par M. Petit-Pierre.

Algérie : M. P. Graber, chef du Département politique, a confirmé qu'il avait reçu une note du ministre algérien des affaires étrangères demandant à la Suisse dans les années à venir.

tion de deux personnalités algériennes par Israël. Le Département politique, a dit M. Huber, étudie les délicats problèmes juridiques que pose une telle demande. Il étudie notamment, à la lueur du droit intercantonal, les rapports entre l'Algérie et Israël, ainsi que le statut des deux Algériens détenus.

Logement : le Conseil fédéral a approuvé un message demandant aux Chambres de voter, dans le cadre de la loi sur l'encouragement de la construction

#### LA PRECISION DANS LE DECOLLETAGE

S.A. au capital de 245 000 F  
Directeur : E. BIERI

16, rue Orfila - PARIS-20<sup>e</sup>  
Tél. MEN. 52-07

Pièces détachées sur tours automatiques pour aviation - auto - marine  
- chemins de fer - horlogerie -  
optique - radio - électronique...



de logement, une nouvelle tranche de crédits de 400 millions de francs, qui viendraient s'ajouter aux 600 millions déjà libérés. Le projet d'arrêté a été commenté au cours d'une conférence de presse par le conseiller fédéral E. Brugger qui, à cette occasion, a commenté les autres projets de son département en la matière, se prononçant notamment sur l'opportunité de soumettre aux Chambres et au peuple un nouveau projet d'article constitutionnel.

Le Conseil fédéral a enfin approuvé un projet de révision de la loi sur la protection des eaux,

### **Le Conseil fédéral a nommé le nouveau secrétaire général du département politique fédéral**

(A.T.S.) L'ambassadeur Pierre Micheli, chef de la division des affaires politiques et secrétaire général du Département politique fédéral qui a atteint la limite d'âge, prendra sa retraite le 31 décembre prochain. Pour lui succéder, le Conseil fédéral a décidé de faire appel à M. Ernesto Thalmann, actuellement chef de la division des organisations internationales du Département politique. M. Thalmann assumera ses nouvelles fonctions le 1<sup>er</sup> janvier 1971. Le Conseil fédéral a exprimé à M. Micheli ses remerciements pour les services rendus.

Né en 1905, M. Micheli est originaire de Genève et de Vicosoprano (gr). Il fréquenta les universités de Genève, Oxford et Berlin et obtint la licence en droit de l'université de Genève, entre au Département politique en 1933, il fut attribué successivement aux représentations diplomatiques suisses à Paris, La Haye et Rio de Janeiro. En juillet 1941, il fut nommé consul de Suisse à Djakarta, puis transféré un an plus tard à Tokyo où il fut promis conseiller de légation en

1945 et dirigea la mission diplomatique suisse dès la même année. De retour à Berne en 1946, il exerça pendant deux ans les fonctions de suppléant du chef de la division des affaires administratives pour passer ensuite — comme suppléant également — à la division des organisations internationales. M. Micheli fut secrétaire général de la conférence diplomatique de Genève en 1949. Le 22 janvier 1952, le Conseil fédéral le nomma chef de la division précitée et lui conféra le titre de ministre plénipotentiaire. En juillet 1956, M. Micheli fut chargé, en qualité de ministre plénipotentiaire, de la direction de la légation de Suisse en France. Il se vit conférer le titre d'ambassadeur le 22 mars 1957, date à laquelle cette représentation fut élevée au rang d'ambassade. Le 30 juin 1961, le Conseil fédéral nomma M. Micheli chef de la division des affaires politiques et secrétaire général du Département politique fédéral.

Né en 1914 à Bellinzona, l'ambassadeur Thalmann est originaire de Bertschikon (zh). Après son doctorat en droit à l'université de Zurich, il entra en 1945 au Département politique et fut attribué successivement à Berne, puis aux représentations diplomatiques suisses à Paris et à Prague.

De 1954 à 1957, il exerça les fonctions de suppléant du chef de la division des affaires administratives du Département politique. Nommé conseiller d'ambassade à Washington en 1957, il fut promu trois ans plus tard au grade de ministre-conseiller.

En 1961, le Conseil fédéral l'accrédita en qualité d'observateur auprès des Nations Unies à New York, avec le titre d'ambassadeur. Depuis son retour à Berne en mars 1966, il dirige la division des organisations internationales du Département politique.

En 1967, le Conseil fédéral a accepté de mettre l'ambassadeur Thalmann à la disposition

EPICERIE FINE

## **VERNETTE & PRADER**

(Langwies-Grisons)

S.A. au capital de 2 000 000 de F

### **CAFÉS THÉS**

**PRODUITS EXOTIQUES  
et  
ETRANGERS**

Vins suisses et de toutes origines

**115-117, avenue du Maine  
PARIS-14<sup>e</sup>**

Tél. 783-04-47  
734-86-33

Torréfaction journalière de cafés

## **HERMES**

présente :

La Machine Comptable

### **HERMES C.3**

- Machine Comptable Suisse Alpha-Numérique
- Ecriture Rapide
- Calcul Silencieux
- Alignement Décimal Automatique
- Contrôle à zéro
- Répétition Automatique
- Capacité des Compteurs 11/11

Connaissez-vous la nouvelle  
Facturière F-3  
à Contrôle Electronique ?  
Documentation et  
Démonstration

### **HERMES-PAILLARD S.A.**

**2, pl. du Théâtre-Français  
PARIS-1<sup>er</sup> - Tél. RIC. 31-56**



du secrétaire général des Nations Unies pour lui permettre d'assumer, pour une durée limitée, une mission spéciale au Moyen-Orient.

### **Cette fois-ci : au secours ! Au secours des enfants de terre des hommes**

Terre des hommes ne se limite pas à « poser le problème » de la souffrance infantine. S'il y a « problème », les faits le posent depuis les millénaires que dure cette souffrance. Plutôt qu'en « poser » le problème, Terre des hommes travaille à imposer l'obsession de cette souffrance, afin que chacun de nous ait — enfin — mal aux autres, en homme que son âme empêche de dormir.

Puis, en tête du problème, appliquer le multiple diadème d'une tentative de solution.

L'enfant blessé ou malade ? On le cajole et on le soigne.

L'affamé ? On le nourrit. L'orphelin ou le laissé pour compte ? On lui donne des parents.

Dans la joie fantastique et plénière de vivre qui est leur droit premier.

... Mais, actuellement, les dons sont très largement inférieurs aux dépenses, alors que, chaque matin, **plusieurs milliers de francs** sont indispensables pour financer (entre autres) l'hospitalisation, les soins et les prothèses des 200 à 250 enfants de nos établissements de Suisse et d'Italie. Ainsi que pour contribuer au paiement du séjour et de l'entretien, sur terre africaine, de 550 petits que nous avons littéralement arrachés à la mort par la faim.

#### **La cote d'alarme est atteinte.**

Si cette situation persiste, les conséquences en seront terribles pour ces enfants. Comme pour nous tous, qui sommes responsables de leur vie.

Car ces enfants, faute d'argent, ne pourront guère être plus longtemps secourus. Terre des hom-

mes ne touche pas de subventions, et le sauvetage de nos enfants ne dépend que de **vous**. Vous qui êtes l'humanité.

C'est dire la ferveur et l'angoisse de notre appel AU SECOURS de toute cette douleur innocente, que vous êtes **seuls à panser** et qui, sans vous, n'a aucune sorte de raison de garder la moindre espérance.

Sans vous, pour ces enfants, c'est la chute et la fin.

#### **TERRE DES HOMMES**

Lausanne

C.C.P. : 10 - 115 04

### **Une convention pour la protection des prisonniers politiques lancée par la Suisse ?**

Le Conseil fédéral ne pourrait-il pas ouvrir la voie vers l'établissement d'une convention in des prisonniers politiques ? demande dans l'éditorial de l'hebdomadaire zuricois « Die Weltwoche ».

« Ne devrions-nous pas faire preuve de courage et prendre sur nous l'ouverture d'une voie, sans doute longue et difficile, vers la conclusion d'une convention internationale pour la protection des prisonniers politiques ? », se demande le journaliste, en rappelant que les conventions de la Croix-Rouge, actuellement en vigueur, ont aussi été le fruit d'un travail long et difficile. Cet appel s'adresse au Conseil fédéral, puisque c'est lui qui est compétent pour faire une telle proposition à la diplomatie internationale. Mais, ajoute l'éditorialiste, cette proposition pourrait acquérir plus de poids encore si elle était appuyée par le Parlement, qui serait sans doute en cette occasion soutenu par une grande majorité de la population.

Une telle convention viendrait en aide aux millions de personnes enfermées sans défense dans les prisons ou les camps de nombreux pays pour des motifs politiques. « Nous sommes responsables du sort d'innom-

brables prisonniers politiques qui végètent dans les prisons et les camps si nous nous taisons lorsque nous pouvons parler, si nous restons inactifs lorsque nous pouvons agir », poursuit Ulrich Kaegi.

L'éditorial se termine sur une « géographie de la répression », qui comprend une longue liste de pays où des hommes crouissent en prison pour des raisons politiques.

Dans une interview à la radio alémanique, M. Kaegi a expliqué que les informations sur les cages à tigre de Con-Son au Vietnam du sud, sur les intellectuels internés en Union soviétique et sur les tortures au Brésil l'avaient déterminé à lancer son appel. « Les prisonniers attendent de nous que nous fassions quelque chose pour eux : la passivité ne leur sert à rien », a-t-il encore souligné.

### **Adhésion de la Suisse à la commission internationale pour l'exploration scientifique de la mer méditerranée**

(A.T.S.) Le Conseil fédéral est favorable à une adhésion de la Suisse à la commission internationale pour l'exploration scientifique de la méditerranée (C.I. E.S.M.), préconisée par les milieux spécialisés et recommandée par le Conseil de la science. La demande d'adhésion sera présentée à l'assemblée de Rome, en décembre prochain.

**ENTREPRISE de PEINTURE**

**CELIO**

**200, boulevard Voltaire**

**PARIS-XI<sup>e</sup>**

**Tél. : ROquette 62-20**

**Devis gratuit**

**Travail soigné**



Un communiqué du Département politique rappelle que la C.I.E.S.M. a été créée en 1909 à Madrid. Cet organisme a son siège à Monaco et il est présidé par le prince Rainier. Le secrétaire général en est le commandant Yves Cousteau, célèbre dans les milieux océanographiques.

Depuis de nombreuses années, les savants suisses intéressés aux recherches en Méditerranée apportent une collaboration relativement importante à la C.I.E.S.M. La qualité de membre était toutefois réservée, dans le passé, aux pays riverains. Une modification des statuts, optée en 1967, permet désormais l'admission d'autres Etats. Comme la République fédérale d'Allemagne qui a déjà accepté l'offre de la C.I.E.S.M., la Suisse a été invitée à faire acte de candidature. La C.I.E.S.M. comprend actuellement, avec l'Allemagne de l'ouest, les pays suivants : Algérie, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Maroc, Monaco, République Arabe Unie, Tunisie, Turquie et Yougoslavie.

Les statuts de la C.I.E.S.M. exigent la formation d'une commission nationale dans chaque état membre. Le Département de l'intérieur sera chargé de constituer cet organe, qui comptera principalement des représentants des disciplines scientifiques touchant à l'océanographie.

### **Au cours du premier semestre 1970 : un nouveau raccordement téléphonique toutes les cinq minutes**

(A.T.S.) Ce ne sont pas moins de 52 300 raccordements qu'ont établis au cours de la première moitié de cette année, les services des télécommunications de l'entreprise des PTT, contre 47 654 durant la même période de l'année dernière. En moyenne, toutes les cinq minutes, un

nouveau raccordement a donc été mis en service. On peut prévoir, aujourd'hui déjà, un total de 100 000 nouveaux raccordements pour l'année entière.

Malgré ce fait réjouissant, le nombre des abonnés en attente, de 36 325 qu'il était au début de l'année, a atteint 37 197 à fin juin, alors que le nombre des demandes de raccordements a passé, durant la même période, de 35 000 à 90 000. A cette occasion les PTT rappellent qu'une entreprise d'une envergure telle que celle des services des télécommunications ne peut pas calculer sa capacité de production uniquement en fonction d'une conjoncture extrême, mais elle doit tenir compte, lors de l'évaluation du volume de travail, des possibilités des fournisseurs de l'industrie et de l'artisanat. Les services des télécommunications vont s'efforcer néanmoins au cours de ces prochaines années, de réduire le nombre des abonnés en attente à un minimum supportable.

### **La liaison aérienne Berne-Paris est-elle appelée à disparaître ?**

(A.T.S.) L'exploitation de la ligne aérienne Berne-Paris pose des problèmes à Swissair qui a fait savoir aux autorités bernoises que, depuis trois ans qu'elle existe, cette liaison aérienne n'a pas cessé d'être déficitaire. C'est pourquoi notre compagnie aérienne envisage de ne pas l'inclure dans le nouvel horaire, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre. Aucune décision dans ce sens n'a toutefois été prise et des négociations sont actuellement en cours à ce sujet. En dernier ressort, l'Office fédéral de l'air aura à se prononcer sur la suppression ou le maintien de la ligne.

A Berne, on suit les choses de très près et on s'inquiète. Comme l'a déclaré la direction du Département cantonal des trans-

ports, la ville et le canton de Berne contribuent aux frais d'exploitation de l'aéroport de Berne-Belpmoos à raison de près de 2 millions de francs par année et Swissair bénéficie d'une partie de ces fonds. Il ne peut certes pas être question de couvrir intégralement le déficit, mais les autorités attendent de connaître l'avis de différents milieux intéressés à la question avant de répondre à Swissair.

Selon le directeur d'Alpar AG, société responsable de l'exploitation de l'aéroport de Berne-Belpmoos, le taux de fréquentation de la ligne Swissair Berne-Paris-Berne est plus faible encore en 1970 qu'au cours des 2 années précédentes. Ce manque de succès est imputable, d'après lui, au fait que l'horaire n'est pas avantageux, et qu'il est impossible, par exemple, d'effectuer l'aller-retour Berne-Paris-Berne en un seul jour. A cela s'ajoute le grand choix de destinations qu'offrent les aéroports de Genève-Cointrin et Zurich-Kloten. Il est à relever, précise le directeur d'Alpar, que c'est la compagnie Swissair elle-même qui a pris l'initiative d'ouvrir cette ligne, après la désaffectation de la ligne aérienne directe Berne-Londres. Ce sont des Fokker F-27 « Friendship » bi-turbopropulseurs qui assurent les vols réguliers entre la capitale française et la ville fédérale, car il est impossible à des appareils plus grands et plus lourds de faire mouvement sur l'aéroport bernois. C'est la raison pour laquelle Swissair ne peut pas effectuer, au départ de Berne, des vols sans escale plus longs qui nécessiteraient l'emploi d'autres appareils.

Si ce problème ne devait pas trouver de solution satisfaisante, si cette liaison aérienne était appelée à disparaître, Berne se verrait exclue du réseau des lignes d'aviation internationales, et cette mesure peinerait beaucoup les gens qui souhaitent le développement du trafic aérien dans cette région.